

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du 10 octobre 2024 à 19h30**

Réunion sur convocation du 04/10/2024 adressée par mail le 04/10/2024 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2024 et de l'ordre du jour de la séance
2. Téléphonie mobile : projet d'implantation d'une antenne relais
3. Personnel : transformation de poste
4. Forêt communale et affouage 2024
5. Décision modificative 3- budget commune
6. Point Plan Communal de Sauvegarde
7. Cérémonie et repas communal du 11 novembre
8. Questions diverses

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Yann PATULA, Yann ROTA, Céline COLAS (9)

Yann ROTA est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h40

1. Validation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2024 et de l'ordre du jour de la séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour est validé.

2. Téléphonie mobile : projet d'implantation d'une antenne relais

Le programme « New Deal » pour la téléphonie mobile va intégralement financer 8 projets dans le Jura dont celui de la commune de Meussia.

Une réunion a eu lieu en Préfecture le 23 septembre suivie d'une rencontre sur le terrain le 30 septembre. Le site choisi doit répondre à certains critères (parcelle appartenant à la commune, raccordement électrique possible, accès facile...).

Deux sites pourraient convenir pour effacer les zones blanches : vers le réservoir du Lary et sur la place à gauche (Les Lattes) en montant la rue de Giron.

Cependant compte tenu des premières études c'est le site vers le Lary qui semble répondre le mieux au cahier des charges et couvrir au mieux le territoire.

La commune fera donc un retour dans ce sens aux techniciens en charge du projet afin que des études complémentaires soit engagées.

La pose de l'antenne devrait avoir lieu en 2025.

3. Personnel : transformation de poste

Suite à la réforme sur le métier de « secrétaire de mairie » qui devient « secrétaire général de mairie », les agents de catégorie C devront dorénavant accéder au grade de rédacteur territorial.

Notre secrétaire actuelle, Mme Guyetant Claude répond aux critères demandés. Suite à la présentation d'un dossier au Centre de gestion du Jura, sa candidature a été validée et elle est donc inscrite sur la liste d'aptitude.

Afin de promouvoir cet agent à ce grade, le conseil municipal doit transformer l'emploi actuel d'adjoint administratif de 1^{ere} classe en rédacteur territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Mme le Maire à la signer.

Délibération 39328-2024-30 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

4. Forêt communale et affouage 2024

L'affouage 2024 sera effectué sur les parcelles 4 à 9 sur des feuillus déracinés. L'agent de l'ONF doit répertorier l'ensemble des arbres concernés. L'affouage devrait représenter environ une dizaine de stères par affouagiste au prix de 70 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce tarif.

Délibération 39328-2024-31 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

5. Décision modificative 3- budget commune

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, les travaux d'extension du réseau ont été inscrits au chapitre 21. Or ces travaux sont à payer au Sidec donc via le chapitre 23.

Il est donc nécessaire de transférer la somme de 9000 euros de l'article 2158 à l'article 238 afin de pouvoir payer ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette décision modificative sur le budget communal 2024.

Délibération 39328-2024-32 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

6. Point Plan Communal de Sauvegarde

Des réunions ont eu lieu le 2 juillet puis le 2 septembre. Il a été évoqué la gestion de l'alerte avec la vérification de l'état de marche de la sirène.

Nous pourrions nous appuyer sur trois systèmes : la sirène, le porte à porte et le système FR alerte.

Une fois l'ensemble du dossier prêt, il sera soumis pour relecture aux services préfectoraux concernés puis présenté au conseil municipal pour validation.

7. Cérémonie et repas communal du 11 novembre

Le repas des personnes qui souhaitent accompagner les personnes invitées sera fixé au prix de 40 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ce tarif.

Délibération 39328-2024-33 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

8. Questions diverses

- Travaux RD 27 : les travaux ont été réceptionnés.
- Travaux RD 83 : marquage en octobre
- Travaux rue sous la Tour : les mâts sont posés et il reste les branchements à réaliser (fin d'année 2024)
- Moloks : un mur végétal va être mis en place entre la propriété contiguë aux moloks en bas du village
- PLUi : un nouveau cabinet d'études a été choisi et le projet repart avec une 1ere réunion qui a eu lieu le 9/10/2024
- Fibre : une réunion publique a eu lieu le 12/9/2024 avec la directrice de Prisme.
- Ecole : 73 enfants sont accueillis sur le RPI au lieu des 77 attendus à la rentrée scolaire
- Deux logements sont libres aux Charmilles. Le DPE est à faire. Une réflexion doit s'engager sur l'avenir du bâtiment (attache du SIDEC et de Soliha)
- Agence postale fermée jusqu' au 27/10/2024.
- Opération brioches du 14 au 20 octobre 2024 au profit de l'APEI.
- Remise en route du Relais petite Enfance aux bâtiments Les Charmilles avec Mme Jeunet Marielle
- La boîte à livres va être gérée par Mme Rollin Angélique

Prochaines manifestations

- Samedi 12/10/2024 : course cycliste Gentlemen Alexis Vuillermoz
- 31/10 : Halloween et passage des enfants dans le village (organisation par Mme Lemoire). La mairie offre le verre de l'amitié à la fin de la journée.
- Lundi 11 novembre : repas communal
- La soirée Beaujolais Nouveau sera à nouveau organisée par l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia vendredi 22/11/2024
- Le marché de Noël sera organisé par le sou des écoles le vendredi 06/12/2024.

Fin de la séance à 22h00

**Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du _____ et
publié sur le site internet de la commune le _____**

**Le secrétaire de séance,
Yann ROTA**

**Mme le Maire,
Isabelle TISSOT**